Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Charcutier, veuillez visiter :
bpcharcutier.fr/annales-sujets-et-corriges

CORRIGÉ

## Travail n° 1-1 : 6,5 points

1. A quel organisme s'adresseront-ils pour créer leur entreprise ? **0.5 pt**

**Pour créer leur entreprise, ils devront s'adresser au C.F.E : Centre de Formalité des Entreprises**

2. Tableau à compléter **5 pts**

| | | Nombre d'associés | Capital minimum | Responsabilité | Régime social du dirigeant |
|---|---|---|---|---|---|
| S.A.R.L | **Société à responsabilité limitée** **0.5 pt** | *2 à* **50** **0.5 pt** | *1 euro* | *Limitée aux montants des apports personnels sauf si faute de gestion* | **Régime des salariés si minoritaire* **Régime des non salariés si majoritaire* |
| Entreprise individuelle | ____ | _____ | *aucun* | **Responsable sur ses biens personnels** **0.5 pt** | **Régime non salarié** **0.5 pt** |
| E.U.R.L | **Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée** **0.5 pt** | **1 : associé unique** **0.5 pt** | **1 euro** **0.5 pt** | **Limitée aux montants des apports personnels Sauf si faute de gestion** **0.5 pt** | *Régime des non salariés* |
| S.A | **Société anonyme** **0.5 pt** | *Minimum 7* | *37000 euros 50% à la création et le solde dans les 5 ans* | **Limitée aux apports** **0.5 pt** | *Régime salarié* |

3. Choisissez la structure juridique la mieux appropriée et précisez la signification du sigle **1 pt**

**Ils opteront de préférence pour une SARL . Avec cette forme juridique, ils pourront avoir le statut de salarié car ils seront associés minoritaires, leur responsabilité sera limitée aux montant des apports. Ils n'ont pas de capital suffisant pour une SA et les autres formes ne permettent pas un régime social de salarié ou la limitation de leur responsabilité.**

CRDP de l'académie de Caen

## Travail n° 1-2 : 2,5 points

1. L'affaire a été portée devant le Conseil des Prud'hommes en première instance. Indiquez qui est le demandeur et le défendeur devant ce tribunal.

Demandeur : **Le salarié M. Sebti Laribi** **0.5 pt**

Défendeur : **Établissement Bernard Dussert** **0.5 pt**

2. A qui le Conseil des Prud'hommes a-t-il donné raison ? Pourquoi ? **1 pt**

**Le Conseil des Prud'Hommes a donné raison aux Établissements Dussert**

**Le salarié était en arrêt de travail depuis plus de 5 mois et n'a pas répondu à la lettre de l'employeur qui lui demandait quelles étaient ses intentions.**

3. L'affaire a été portée devant la Cour de Cassation. Précisez le rôle de cette Cour.

**La cour de cassation ne rejuge pas les faits, elle vérifie l'application des lois** **0.5 pt**

CRDP de l'académie de Caen

## Travail n° 2 : 7 points

1- Qu'est-ce qu'une convention collective ? 1 pt

**Une convention collective est accord écrit conclu entre une ou plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives et ou plusieurs organisations d'employeurs (dans le cas présent, organisations syndicales des charcutiers).**

2- Que concerne le contenu d'une convention collective ? 1 pt

**Le contenu d'une convention collective concerne l'ensemble des conditions de travail, d'emploi et des garanties sociales applicables aux salariés compris dans son champ d'application (condition d'embauche, salaires, congés pour événements familiaux, régime de prévoyance).**

3- Quelles sont les caractéristiques d'une Convention Collective par rapport à la Loi ? 1 pt

**La convention collective ne peut prévoir que des avantages supérieurs au minimal légal prévu par la loi. Elle ne peut être contraire au Code du Travail et doit contenir des dispositions plus favorables que la loi pour les salariés concernés.**

4- Précisez l'intérêt d'une période d'essai pour le salarié et pour l'employeur. 1 pt

**La période d'essai permet au salarié de se rendre compte si le travail lui convient.**
**Elle permet à l'employeur d'évaluer les compétences du salarié pour l'emploi concerné et ainsi déterminer si ce dernier peut intégrer l'entreprise.**

5- Si la rupture du contrat de travail est le fait du salarié, on parle de **démission** 0.5 pt

6- Si la rupture du contrat de travail est le fait de l'employeur, on parle de **licenciement** 0.5 pt

7- Quel est l'intérêt du préavis pour l'employeur et le salarié

- pour le salarié : **lui permettre de commencer ses recherches d'emplois.** 0.5 pt
- pour l'employeur : **lui permettre de rechercher un nouveau salarié pour le remplacement.** 0.5 pt

8- Nommez deux documents obligatoires donnés au salarié en cas de la rupture du contrat de travail. 1pt

- **Certificat de travail**
- **Attestation ASSEDIC**
- **Reçu pour solde de tout compte : ce document n'est plus obligatoire**

## Travail n° 3 : 4 points

1. Citez un avantage social dont l'auto-entrepreneur pourra bénéficier à partir du 1er janvier 2009 :

   **L'auto entrepreneur paie un forfait de charges des charges sociales que s'il réalise des bénéfices, il n'est pas tenu de se faire immatriculer au RCS, il n'est pas soumis à la TVA** 1pt

2. Quel est le taux d'imposition des auto-entrepreneurs ?

   **13 % pour une activité commerciale, 23 % pour une activité de service** 1pt

3. Pourquoi la Loi de modernisation de l'économie a-t-elle renforcé les pénalités en cas de retard de paiement de factures ? Quel est le délai de paiement maximum autorisé ?

   **Pour réduire les délais de paiement et forcer les entreprises à payer dans les délais (60 jours), ; le délai de paiement maximum est de 60 jours à la date d'émission de la facture ou 45 jours fin de mois** 1pt

4. Avec cette nouvelle Loi, un supermarché de 950 m² pourra-t-il s'implanter dans une agglomération où se trouvent déjà deux autres surfaces commerciales ?

   **Oui mais les projets seront encadrés et soumis à des critères d'examen portant sur leurs conséquences en matière d'aménagement du territoire et de développement durable** 1pt

CRDP de l'académie de Caen

RECTORAT DE LILLE
Département des Examens et Concours
Bureau DEC 1.3
20, rue Saint Jacques
59033 LILLE CEDEX
Tél. : 03.28.37.15.62
Fax : 03.28.37.15.61

# BREVET PROFESSIONNEL "CHARCUTIER TRAITEUR"
## SESSION AUTOMNE 2009

## CALENDRIER DE DEROULEMENT DE L'EXAMEN

| EPREUVES PRATIQUES | DUREE | DATES |
|---|---|---|
| E1. U10 Production - présentation - service<br>*1er jour : écrit - durée de 2h de 08h00 à 10h00*<br>*pratique - durée de 6h à partir de 10h00*<br>*2ème jour : Durée de 6h à partir de 08h00* | Écrit 2h<br>Pratique 12h<br>(6h 1er jour / 6h 2ème jour) | mardi 22 et mercredi 23 septembre 2009<br>*SUJET 1*<br>mardi 29 septembre et Mercredi 30 septembre 2009<br>*SUJET 2* |

| EPREUVES ECRITES | DUREE | DATES |
|---|---|---|
| | | lundi 5 octobre 2009 |
| E2. U21 Technologie | Écrit 2h | De 9h00 à 11h00 |
| E2. U22 Sciences appliquées | Écrit 2h | De 13h00 à 15h00 |
| E4. U42 Environnement économique, juridique et social de l'entreprise | Écrit 2h | De 15h15 à 17h15 |
| E5. U50 Expression française et ouverture sur le monde | Ecrit 3h | mardi 6 octobre 2009<br>de 14h00 à 17h00 |
| | | mercredi 7 octobre 2009 |
| E4. U41 Gestion-comptabilité, mathématiques appliquées et techniques commerciales | Ecrit 4h | De 08h30 à 12h30 |
| E3. U30 Arts appliqués | Ecrit 3h | De 14h30 à 15h30 |

| EPREUVE ORALE FACULTATIVE | DUREE | DATES |
|---|---|---|
| UF1. Langue vivante étrangère - Facultative | 15mn Prépar.<br>15 mn Interr. | à l'initiative des académies |

CRDP de l'académie de Caen

05/05/09

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.